



Réf. Farde e-Assemblées : 2438886

N° OJ : 5

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Tutelle spéciale sur le CPAS (art. 112bis).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 112bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS modifiée par la loi du 5 août 1992;

Vu la délibération n° 50 du Conseil de l'Action Sociale du 01/12/2021 adoptant la 2 modification budgétaire pour l'exercice 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 01/12/2021 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :

[Arrêt FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Rapport du groupe technique \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)